



SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT ET DE RESTAURATION  
DE METZ MÉTROPOLÉ

AVENANT

AU CCCT APPROUVÉ PAR LE MAIRE DE LA VILLE DE METZ  
LE 25 MARS 2013  
CONCERNANT LA ZAC DU QUARTIER DU SANSONNET

**Article 1 :** En application de l'article L. 311-6 du Code de l'urbanisme et du CCCT concernant la ZAC du Quartier du Sansonnet approuvé le 25 mars 2013, il est indiqué ci-après le nombre de mètres carrés de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle.

Nom de l'acquéreur	SCCV RIVE GAUCHE IMMOBILIER
Adresse du terrain cédé	ZAC du Quartier du Sansonnet - Lot I
Secteur au PLU	Zone 1AUN
Références cadastrales	Sera issue de l'emprise suivante : Section N° lieu-dit surface EN 84 « La corvée » 11 483 m <sup>2</sup>
Superficie de la parcelle	2 298 m <sup>2</sup>
Surface de plancher	2 612 m <sup>2</sup> (A plus ou moins 5%)
Nature du programme	la construction de deux immeubles de logements collectifs de 34 logements répartis en 6 T2 ; 15 T3 ; 13 T4

**Article 2 :** Les autres clauses du CCCT de la ZAC du Quartier du Sansonnet demeurent inchangées

Lu et approuvé  
A Metz, le 28 JUL 2022  
pour le Maire empêché, le Premier Adjoint,  
Dr Khalifé KHALIFE



SAREMM - Société d'Aménagement et de Restauration de Metz Métropole  
Siège social : 48, place Mazelle - 57 045 METZ Cedex - Tél : 03 66 32 57 57  
[www.saremm.com](http://www.saremm.com)

Société Anonyme Publique Locale au capital de 360 000 € - R.C. METZ : 61 B 43 - SIRET : 36180043600053 - APE : 701A - N° TVA : FR 32 361 800 436

